



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'INDRE-ET-LOIRE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 2022**



**2022**

**République Française**

**Juillet  
Aout  
Septembre  
Octobre  
Novembre  
Décembre**

# **SOMMAIRE**

**Service administration générale**



# SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
<b>BUREAU DU 6 OCTOBRE 2022</b>		
<a href="#">1</a>	Convention de partenariat pour la prise en charges des publics autistes	5
<a href="#">2</a>	Convention contrat d'apprentissage CEFIM	5
<a href="#">3</a>	Adhésion de principe à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le centre de gestion de la fonction publique	5
<a href="#">4</a>	Vente de véhicule	6
<a href="#">5</a>	Reforme n°1 de 2022 – ventes de véhicules	6
<a href="#">6</a>	Reforme n°2 de 2022 - EPI habillement	6
<a href="#">7</a>	Admission en non-valeur	6
<a href="#">8</a>	Autoriser d'ester en justice au nom du SDIS 37	6
<a href="#">9</a>	Autoriser d'ester en justice au nom du SDIS 37	6
<a href="#">10</a>	Indemnisation auto assurance du SDIS 37 en matière des responsabilité civile	7
<a href="#">11</a>	Indemnisation auto assurance du SDIS 37 en matière des responsabilité civile	7
<a href="#">12</a>	Accord cadre pour la maintenance des portes automatiques du SDIS 37	7
<a href="#">13</a>	Mise à disposition à titre exceptionnel d'un logement du s SDIS 37	7
<a href="#">14</a>	Création d'un emploi à titre temporaire au service juridique et commande publique	7
<b>BUREAU DU 20 OCTOBRE 2022</b>		
<a href="#">15</a>	Protocole de prise en charge des enfants/ féminicides et homicides	7
<a href="#">16</a>	Convention de partenariat avec l'association des chiens guides d'aveugles	7
<a href="#">17</a>	Convention de fournitures de véhicules en épaves dépollués avec l'association mobilité solidaire	7
<a href="#">18</a>	Convention d'échange entre le SDIS37 et la société Jérôme BTP	7
<a href="#">19</a>	Accord cadre marché habillement phase 2 avec le SDIS 45	8
<a href="#">20</a>	Marché 19/9/6 acquisition de véhicules légers avec aménagements pour le SDIS 37	8
<b>BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2022</b>		
<a href="#">21</a>	Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion d'Indre et Loire pour 2023/2025	8
<a href="#">22</a>	Création d'emplois non permanents de sapeurs-pompiers professionnels dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité opérationnelle du SDIS 37 pour l'année 2022	8
<a href="#">23</a>	Indemnisation responsabilité civile remboursement lunettes	8
<a href="#">24</a>	Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37	8
<a href="#">25</a>	Modification des tarifs pour des prestations liées a la formation et de la location	8
<a href="#">26</a>	Vente de véhicules n°1 de l'exercice 2022	9
<a href="#">27</a>	Réforme n°3 de l'exercice 2022	9
<a href="#">28</a>	Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au service RH GPP	9
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2022</b>		
<a href="#">29</a>	Décision modificative n°1 de 2022	9
<a href="#">30</a>	Répartition des contingents 2023	9
<a href="#">31</a>	Création d'un poste budgétaire temporaire pour tuilage entre le 1 <sup>er</sup> février et le 30 juin 2023 sur le poste de chef de groupement SIC et autorisation de recruter un contractuel sur ce poste	9
<a href="#">32</a>	Autorisation de recruter un contractuel sur l'emploi de chef de groupement des systèmes d'information et communications	10
<a href="#">33</a>	Création d'un poste de technicien informatique du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2022	10
<a href="#">34</a>	Transformations complémentaires de postes budgétaires 2022	10
<a href="#">35</a>	Revalorisation de l'IFSE des groupes de fonction A1 et A2	10
<b>BUREAU DU 15 DECEMBRE 2022</b>		
<a href="#">36</a>	Vente de terrain à Joué les Tours et convention de travaux	10
<a href="#">37</a>	Convention de disponibilité concernant le temps de travail des SPV entre le SDIS 37 et EDEIS	10

<a href="#">38</a>	Modification n°2 groupements commande CCFM	<b>10</b>
<a href="#">39</a>	Indemnisation responsabilité civile remboursement instrument de musique	<b>11</b>
<a href="#">40</a>	Indemnisation responsabilité civile remboursement véhicule	<b>11</b>
<a href="#">41</a>	Convention pour la mise a disposition d'un agent du SDIS 37 auprès du ministère de l'intérieur des outres mer.	<b>11</b>
<a href="#">42</a>	Engagement d'une démarche de recherche de fonds européens.	<b>11</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2022</b>		
<a href="#">43</a>	Ajustements de l'organigramme	<b>11</b>
<a href="#">44</a>	Transformation de postes au titre de l'année 2023	<b>11</b>
<a href="#">45</a>	Améliorations des conditions d'exercice du télétravail	<b>11</b>
<a href="#">46</a>	Désignation des représentants du SDIS 37 au conseil médical départemental	<b>12</b>
<a href="#">47</a>	Païement des dépenses avant adoption du budget	<b>12</b>
<a href="#">48</a>	Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022	<b>12</b>

**RÉUNION DE BUREAU DU 06 OCTOBRE 2022**

**DOSSIER N° 1**

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PRISE EN CHARGES DES PUBLICS AUTISTES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention tripartite permettant une meilleure prise en charge des publics autistes.

**DOSSIER N° 2**

**CONVENTION CONTRAT D'APPRENTISSAGE CEFIM**

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
GSIC Service Informatique d'administration technique	Paramétrage et sécurisation de nos infrastructures réseaux en lien avec les projets NexSis et RDA	Titre professionnel d'administrateur d'infrastructures sécurisées	525 heures sur 1 an

- inscrire les crédits nécessaires au budget,  
- signer la convention relative à la formation par apprentissage avec le CFA / CEFIM pour le titre professionnel d'administrateur d'infrastructures sécurisées ainsi que le contrat d'apprentissage lié à cette convention.

**DOSSIER N° 3**

**ADHESION DE PRINCIPE A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le centre de gestion d'Indre-et-Loire,  
- signer la convention ci-après, de mise en œuvre de la mission proposée par le centre de gestion d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 4**

**VENTE DE VEHICULE**

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à acter pour 76 450 € les ventes de ces véhicules et équipements dont la liste figure en annexe. Il est précisé que 2 embarcations alu ne figurant pas à l'inventaire ont été vendues à cette occasion.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2022, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :

Articles	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2022	VNC au 31/12/2022	Prix de vente	Plus-value
S/total article 21561	426 362,97	0,00	426 362,97	0,00	74 800,00	74 800,00
S/total article 21568	3 788,36	0,00	3 788,36	0,00	350,00	350,00
<b>TOTAL</b>	<b>430 151,33</b>	<b>0,00</b>	<b>430 151,33</b>	<b>0,00</b>	<b>75 150,00</b>	<b>75 150,00</b>

<i>Pour information</i> S/total biens non répertoriés à l'inventaire (produit de la vente comptabilisé au c/7788)					<b>1 300,00</b>	
--	--	--	--	--	-----------------	--

#### DOSSIER N° 5

#### REFORME N° 1 DE 2022 – VEHICULES VENDUS

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à accepter la mise à la réforme de ces matériels pour leur valeur nette comptable. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2022, de ces biens s'élèvent aux sommes suivantes :

Articles	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2022	VNC au 31/12/2022
S/Total article 21561	136,34	10,00	117,69	18,65
<b>Total général</b>	<b>136,34</b>	<b>10,00</b>	<b>117,69</b>	<b>18,65</b>

#### DOSSIER N° 6

#### REFORME N°2 DE 2022 – EPI HABILLEMENT

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à accepter la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable de ces matériels de nettoyage des ARI (appareils respiratoires isolants) affectés au CEFOR (cf. annexe). La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2022, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

Articles	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2022	VNC au 31/12/2022
	6 000,33	355,00	5 642,69	357,64
<b>Total</b>	<b>6 000,33</b>	<b>355,00</b>	<b>5 642,69</b>	<b>357,64</b>

#### DOSSIER N° 7

#### ADMISSION EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré les membres du bureau prononcent l'admission en non-valeur du titre ci-dessus qui donnera lieu à un mandat à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».  
Les crédits figurent au budget 2022 à cet effet.

#### DOSSIER N° 8

#### AUTORISER D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à

- ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus,
- désigner Maître VEAUZY pour représenter les intérêts du SDIS d'Indre-et-Loire et ceux du sapeur-pompier agressé.

#### DOSSIER N° 9

#### AUTORISER D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus.
- désigner Maître VEAUZY pour représenter les intérêts du SDIS et ceux du sapeur-pompier agressé.

**DOSSIER N° 10**

**INDEMNISATION/AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à accepter l'indemnisation et à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation de Mme DUREAU Marion dont le chat a subi des blessures venant du chien du sapeur-pompier volontaire du CIS Chinon pour un montant de 129,35 euros T.T.C.

**DOSSIER N° 11**

**INDEMNISATION/AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à accepter l'indemnisation et à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation de M. LEMAITRE Daniel pour le bris de glace de la fenêtre de sa salle à manger dont le montant de réparation s'élève à 283,69 euros T.T.C.

**DOSSIER N° 12**

**ACCORD CADRE POUR LA MAINTENANCE DES PORTES AUTOMATIQUES DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces accords-cadres, y compris les modifications afférentes.

**DOSSIER N° 13**

**MISE A DISPOSITION A TITRE EXCEPTIONNEL D'UN LOGEMENT DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS d'Indre-et-Loire avec cet agent.

**DOSSIER N° 14**

**CREATION D'UN EMPLOI A TITRE TEMPORAIRE AU SERVICE  
JURIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE**

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie C pour effectuer les missions d'assistante de gestion administrative, suite à l'accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du caractère exécutoire de la délibération.

**RÉUNION DE BUREAU DU 20 OCTOBRE 2022**

**DOSSIER N° 15**

**PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS/ FEMINICIDES/ HOMICIDES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer le protocole de prise en charge des enfants mineurs présents lors d'un féminicide ou homicide au sein du couple.

**DOSSIER N° 16**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec l'association Chiens Guides d'Aveugles.

**DOSSIER N° 17**

**CONVENTION DE FOURNITURES DE VEHICULES EN EPAVE DEPOLLUES  
AVEC L'ASSOCIATION MOBILITE SOLIDAIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec l'association Mobilité Solidaire 37.

**DOSSIER N° 18**

**CONVENTION D ECHANGE ENTRE LE SDIS37 ET LA SOCIETE JEROME BTP**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec la société Jérôme BTP.

**DOSSIER N° 19**

**ACCORD CADRE MARCHE HABILLEMENT PHASE 2 AVEC LE SDIS 45**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité émettent un avis sur le cocontractant choisi, et délèguent au SDIS du Loiret la signature du marché au nom du SDIS d'Indre-et-Loire ainsi que sa notification à l'intéressé.

**DOSSIER N° 20**

**MARCHE 17/9/6 ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS AVEC AMENAGEMENT POUR LE SDIS D INDRE ET LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité accordent une remise de pénalités pour les 166 jours correspondants au retard de livraison soit un montant d'exonération de pénalités de 5 419,73 €.

**RÉUNION DE BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2022**

**DOSSIER N° 21**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE POUR 2023-2025**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer ladite convention pour entériner les modalités de mise en œuvre du service de médecine préventive pour les personnels administratifs et techniques du SDIS, ainsi que tout document afférent.

**DOSSIER N° 22**

**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE OPERATIONNELLE DU SDIS 37 POUR L'ANNEE 2022**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à approuver

- la création au 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour une durée d'un mois de 4 emplois non permanents dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité opérationnelle sur l'année 2022 du SDIS 37,
- la rémunération des emplois qui seraient pourvus par référence au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire afférente au grade de sapeur, sans régime indemnitaire,
- l'inscription des dépenses au chapitre 12 du budget de l'Etablissement ;

**DOSSIER N° 23**

**INDEMNISATION RESPONSABILITE CIVILE - REMBOURSEMENT LUNETTES**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à

- d'accepter l'indemnisation
- d'autoriser la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du sapeur-pompier volontaire du CIS d'Amboise pour un montant de 532,00 euros T.T.C.

**DOSSIER N° 24**

**AUTORISATION ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus et de valider la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

**DOSSIER N° 25**

**MODIFICATION DES TARIFS POUR DES PRESTATIONS LIEES A LA FORMATION ET DE LA LOCATION**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à approuver la nouvelle tarification. Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DOSSIER N° 26**

## VENTE DE VEHICULE N°1 DE L'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la proposition de vente des véhicules dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA AUCTION, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement. Les autres biens rattachés à ces véhicules tels que les gyrophares par exemple, ne pouvant être vendus avec le véhicule feront l'objet d'une proposition de réforme lors de la constatation des ventes.

### DOSSIER N° 27

#### REFORME N°3 DE L'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la mise à la réforme de ces deux véhicules pour leur valeur nette comptable. La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2022, de ces biens s'élèvent aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2022	VNC au 31/12/2022
<b>S/Total article 21561</b>	<b>24 233,95</b>	<b>1 614,00</b>	<b>19374,40</b>	<b>4 859,55</b>
<b>Total général</b>	<b>24 233,95</b>	<b>1 614,00</b>	<b>19374,40</b>	<b>4 859,55</b>

### DOSSIER N° 28

#### CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE RH GPP

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie C pour effectuer les missions d'assistant de gestion carrière, suite à l'accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du caractère exécutoire de la délibération ;
- le rémunérer par référence au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif ;
- inscrire la dépense au chapitre 12 du budget de l'Etablissement.

### RÉUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2022

### DOSSIER N° 29

#### DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2022

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°1 de 2022 telle que présentée ci-dessus.

### DOSSIER N° 30

#### REPARTITION DES CONTINGENTS COMMUNAUX 2023

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- arrêtent le montant global des contributions communales et des EPCI de l'année 2023 à la somme de 11 702 450 € soit une hausse de 5,9% par rapport à 2022,
- gèlent le modèle pour 2023 et d'appliquer une hausse linéaire à l'ensemble des communes et EPCI,
- valident le tableau ci-après annexé.

### DOSSIER N° 31

#### CREATION D'UN POSTE BUDGETAIRE TEMPORAIRE POUR MISE EN PLACE D'UNE PERIODE DE TUILAGE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER ET LE 30 JUIN 2023 SUR LE POSTE DE CHEF DE GROUPEMENT SIC ET AUTORISATION DE RECRUTER UN CONTRACTUEL SUR CE POSTE.

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité autorisent :

- la création d'un second poste budgétaire temporaire des grades d'ingénieur ou ingénieur principal au 1er février 2023 ;
- sa suppression au 30 juin 2023 ;
- l'autorisation de recruter un contractuel sur le poste dans le cas où celui-ci ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire.

### DOSSIER N° 32

## **AUTORISATION DE RECRUTER UN CONTRACTUEL SUR L'EMPLOI DE CHEF DE GROUPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET COMMUNICATIONS.**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent l'autorisation de recrutement d'un agent contractuel de droit public sur l'emploi permanent de chef du groupement des systèmes d'informations et de communication.

### **DOSSIER N° 33**

#### **CREATION D'UN POSTE BUDGETAIRE DE TECHNICIEN INFORMATIQUE DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la création d'un poste budgétaire du grade de technicien principal 1ère classe au 1er décembre 2022.

### **DOSSIER N° 34**

#### **TRANSFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE POSTES BUDGETAIRES 2022**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent ces transformations complémentaires de poste budgétaires 2022.

### **DOSSIER N° 35**

#### **REVALORISATION DE L'IFSE DES GROUPES DE FONCTION A1 ET A2**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à la majorité dont 3 abstentions se prononcent sur l'augmentation de l'IFSE des postes de chefs de pôle et de groupement administratif ou technique du SDIS 37 par la revalorisation, à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2022, du socle indemnitaire annuel des groupes de fonctions A1 (chefs de pôle) et A2 (chefs de groupement) de 4 200 €, comme suit :

<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Socle indemnitaire annuel</b>	<b>Revalorisation annuelle</b>	<b>Nouveau socle annuel</b>
A1	12 000 €	+ 4 200 €	16 200 €
A2	10 100 €	+ 4 200 €	14 300 €

**RÉUNION DE BUREAU DU 15 DECEMBRE 2022**

### **DOSSIER N° 36**

#### **VENTE DE TERRAIN JOUE LES TOURS ET CONVENTION DE TRAVAUX**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer :

- les actes authentiques à intervenir, dont la rédaction sera effectuée par le notaire de l'acheteur, Maître Anne Claire MARTEAU, représentant l'étude notariale Groupe Monassier située 3 rue du Pont Volant à Joué les Tours et assistée dans la rédaction de l'acte de Maître Franck DIGUET, notaire du vendeur, représentant l'étude notariale DIGUET, LORSERY-DIGUET et PRAT située 7, boulevard Béranger à Tours.
- la convention de travaux qui fixe les modalités administratives, techniques et financières des restitutions envisagées.

### **DOSSIER N° 37**

#### **CONVENTION DE DISPONIBILITE CONCERNANT LE TEMPS DE TRAVAIL DES SPV ENTRE LE SDIS 37 ET EDEIS**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec EDEIS.

### **DOSSIER N° 38**

#### **MODIFICATION N°2 – GROUPEMENT COMMANDE CCFM**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la modification n° 2 au marché d'acquisition de véhicules de type « camion-citerne feux de forêt moyen. (CCF-M) » en tant que coordonnateur de la procédure représentant chaque membre du groupement.

### **DOSSIER N° 39**

## **INDEMNISATION RESPONSABILITE CIVILE – REMBOURSEMENT INSTRUMENT DE MUSIQUE**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité,

- acceptent l'indemnisation
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation de M. Jean OUVRARD pour les frais de réparations dont il s'est acquitté du montant de 380,00 euros T.T.C.

### **DOSSIER N° 40**

#### **INDEMNISATION RESPONSABILITE CIVILE – REMBOURSEMENT VEHICULE**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité,

- acceptent l'indemnisation
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation de Monsieur Jalal DEHMOUNE pour les frais de réparation dont il s'est acquitté du montant de 1 904,27 euros T.T.C.

### **DOSSIER N° 41**

#### **CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SDIS 37 AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER**

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition du lieutenant-colonel Laurent PELLET auprès du ministère de l'intérieur et des outre-mer qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

### **DOSSIER N° 42**

#### **ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE DE RECHERCHE DE FONDS EUROPEENS**

Conformément à l'article l'article L1424-7 du CGCT ; et à la délibération 13-30-09-21 portant délégation d'attribution des compétences au bureau en date du 30 septembre 2021, après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration du SDIS

- à solliciter un financement FEDER auprès de la région pour le projet TELEMED37 tel qu'il a été décrit dans le rapport qui précède ;
- à signer tout acte de candidature, mandater tout cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assister dans sa rédaction et plus généralement à signer tout acte ou contrat qui en sera la suite ou la conséquence dans la double limite du respect du Code de la commande publique et de la prise en charge de ces frais par les fonds sollicités en cas d'octroi ;
- à désigner madame la vice-présidente chargée des matériels afin de signer tout acte qui pourrait s'avérer nécessaire au dépôt de la candidature en cas d'absence ou d'empêchement de madame la présidente.

## **RÉUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2022**

### **DOSSIER N° 43**

#### **AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent l'ajustement modifié de l'organigramme.

### **DOSSIER N° 44**

#### **TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent ces transformations de postes budgétaires 2023.

### **DOSSIER N° 45**

#### **AMELIORATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DU TELETRAVAIL**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent sur l'amélioration des conditions d'exercice du télétravail comme suit :

- autorisent le télétravail en demi-journée ;
- augmentent la durée de de l'autorisation de télétravailler en la portant à 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> renouvellement ;
- permettent à l'autorité territoriale de déroger à l'obligation de formation pour bénéficier d'un 1<sup>er</sup> renouvellement si aucun organisme de formation n'est en capacité de la proposer ;

- supprime l'obligation pour les encadrants de définir un jour non télétravaillable par semaine, chacun d'entre eux étant chargés de valider ou pas les demandes des agents en fonction des contraintes de son entité.

Les évolutions seront retranscrites dans la charte du télétravail actualisée.

**DOSSIER N° 46**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDIS 37 AU CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants du SDIS 37 au conseil médical départemental

<b>DEUX</b> membres <b>TITULAIRES</b>	<b>QUATRE</b> membres <b>SUPPLEANTS</b>
Mme Brigitte DUPUIS	M. Alain ANCEAU
	Mme Valérie JABOT
M. Olivier LEBRETON	Mme Eloïse DRAPEAU
	M. Gérard DUBOIS

**DOSSIER N° 47**

**PAIEMENT DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le présent rapport, et autorisent, avant l'adoption du budget 2023, la présidente du conseil d'administration du SDIS, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris :

- les crédits afférents au remboursement de la dette en capital des annuités arrivant à échéance,
- les crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

**DOSSIER N° 48**

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2022**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n° 2 de 2022 telle que présentée ci-dessus,
- actualisent les crédits de paiement de l'AP AP/PPE/35/2020.

---

*Tous droits de reproduction réservés  
Pour copie conforme :*

*Le Directeur de l'Administration et des Finances*

**SIGNE**  
*Bruno CHANTEAU*

*Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.*

*Recueil publié le 1<sup>er</sup> janvier 2023*

---